Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212203137-20260312-202603002SIRS-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations

Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire La Harmoye/St Martin des Prés
Mairie - 22320 SAINT MARTIN DES PRES

Nombre de membres afférents au Conseil : 10
Nombre de membres en exercice : 10
Ayant pris part à la délibération : 8

Date de convocation : 27/02/2026

Jeudi 12 mars 2026 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à dix-huit heures trente le Conseil syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE RIGUIER Christian, Président.

PRESENTS : LE RIGUIER Christian, ALLENO Patrice, LAHAY Alexandra, HERAULT Florence, LE DUAULT Michel, ROUSSEAU Marianne, HAVEZ Sandrine, MISSUD Vanessa
ABSENT(S) EXCUSE(S) : MEROT Auguste, LE BIHAN Marcel

SECRETAIRE DE SEANCE : LAHAY Alexandra

AFFECTATION DU RESULTAT 2

A l'unanimité, le conseil du Syndicat après avoir entendu les CFU de l'exercice 2025 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice de clôture de 24 727.19 € et après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE	
Excédent……	24 727.19 €
Déficit……	
AFFECTATION DU RESULTAT	
- Apurement du déficit de la section d'investissement (compte 1068)	- 3 998.53 €
Solde disponible affecté comme suit :	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	20 728.66 €

Pour copie conforme,
Le Président,

Certifie exécutoire
compte-tenu de sa
transmission en Préfecture le 19 MAR. 2026
Le Président,

RAMASSAGE SCOLAIRE
et EMPLOYÉS aux ÉCOLES
St MARTIN-des-PRÉS - LA HARMOYE
MAIRIE de St MARTIN des-PRÉS